

La Révolution française, une nouvelle conception de la nation (1789 – 1815)

La Révolution française est une **suite d'évènements majeurs** de la fin du 18^e siècle qui marque une rupture totale avec la société d'Ancien régime. Cette période est fondatrice de changements majeurs issus des philosophes des Lumières (société fondée sur la raison et la séparation des pouvoirs aux dépens de la tradition et de l'absolutisme) mais elle est aussi productrice d'affrontements intenses (entre les royalistes, les catholiques, les républicains modérés, les républicains radicaux...).

Pourquoi la période révolutionnaire est-elle considérée comme une période de ruptures majeures en France ?

1. 1789, l'année sans pareille

Les difficultés de la monarchie absolue

1789

En 1789, le royaume de France est dirigé par le roi Louis XVI de la dynastie des Bourbons. Il s'agit d'une **monarchie absolue** car ce dernier détient **tous les pouvoirs** : législatif (il fait la loi), exécutif (il applique la loi) et judiciaire (la justice est rendue en son nom).

Cette monarchie rencontre toutefois des difficultés : la société française est très inégalitaire, divisée en **trois ordres figés et hiérarchisés** : le clergé (qui prie) et la noblesse (qui se bat) dominant le tiers-état (qui travaille et paie des impôts). De plus, le royaume est en difficulté, touché par une **double crise**, à la fois économique (hausse du prix du blé) et budgétaire (dépenses supérieures aux recettes). Pour tenter de sortir de cette difficulté, Louis XVI décide ainsi de convoquer les États généraux.

Les pouvoirs aux représentants de la Nation

juin 1789

En mai 1789, les **États généraux** s'ouvrent au château de Versailles, la résidence du roi. Cette assemblée qui réunit les représentants des trois ordres suscite un espoir de changements populaire : des **cahiers de doléances** ont même été rédigés dans tout le royaume afin de proposer des réformes et, ainsi, améliorer leurs conditions de vie.

Les États généraux sont pourtant un échec : puisque les votes se font par ordre (un ordre = une voix) et non pas tête (un député = une voix), la noblesse et clergé s'associent et votent ensemble contre les réformes du tiers-état, leur permettant dès lors de conserver une fois de plus leurs privilèges.

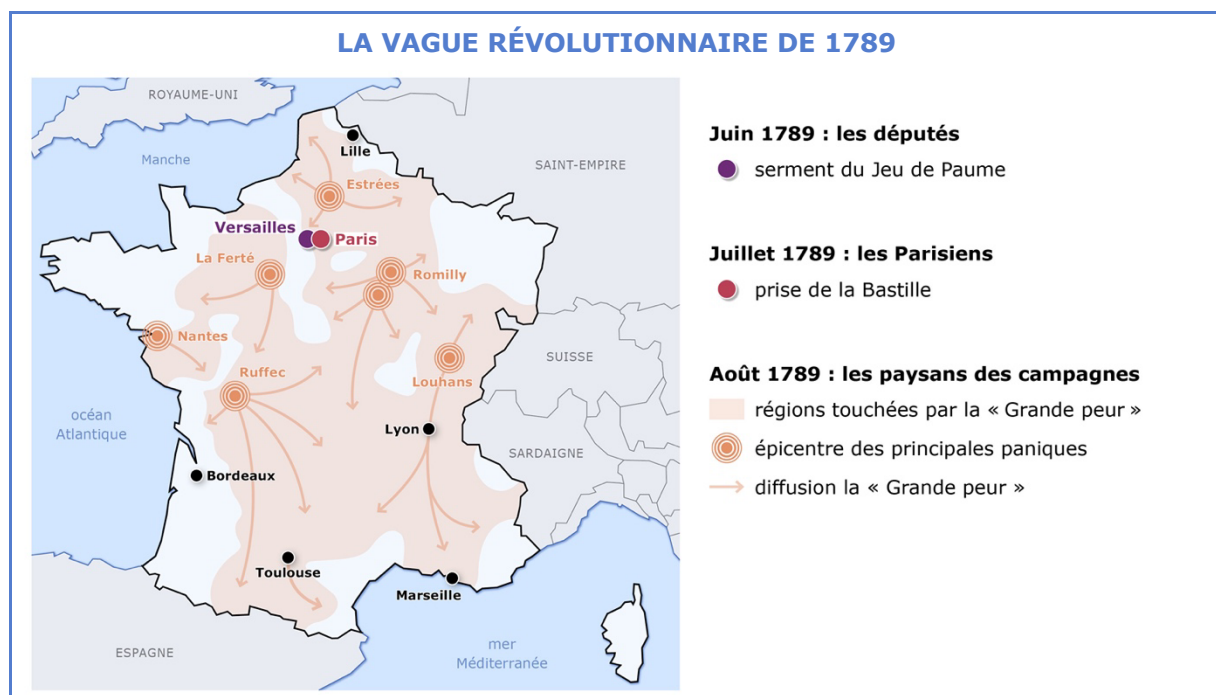
Mécontents, les députés du tiers-état décident alors de se réunir dans la salle du jeu de paume. Persuadés qu'un changement est nécessaire, ils se proclament « **Assemblée nationale constituante** » le 20 juin et jurent de rester unis jusqu'à l'écriture d'une **constitution** qui limiterait les pouvoirs du roi.

L'irruption du peuple dans la Révolution

juillet-août 1789

Louis XVI, contrarié par ce « serment », interdit ce rassemblement, fait cerner la salle du jeu de paume et décide de concentrer 20 000 soldats autour de Versailles et de Paris. Le 14 juillet, les Parisiens se soulèvent pour protéger leurs députés et la révolution commence ! En effet, après s'être ravitaillés en armes aux Invalides, des centaines de bourgeois et de sans-culottes décident de s'en **prendre à la Bastille** : le gouverneur de la prison, le marquis de Launay, est alors arrêté, lynché puis poignardé. Un symbole de l'absolutisme royal tombe alors.

Cette vague révolutionnaire touche également le reste du royaume. En effet, dès l'été, une « **grande peur** » se répand dans les campagnes par le bouche-à-oreille dans les auberges, les marchés ou sur les routes : craignant un complot aristocratique ou bien l'invasion d'armées ennemies, les paysans s'en prennent aux châteaux des seigneurs et détruisent leurs titres de propriétés. Partout, des pillages, émeutes et incendies éclatent !



2. La France révolutionnée (1789-1792)

La fin de la société d'ordre

1789

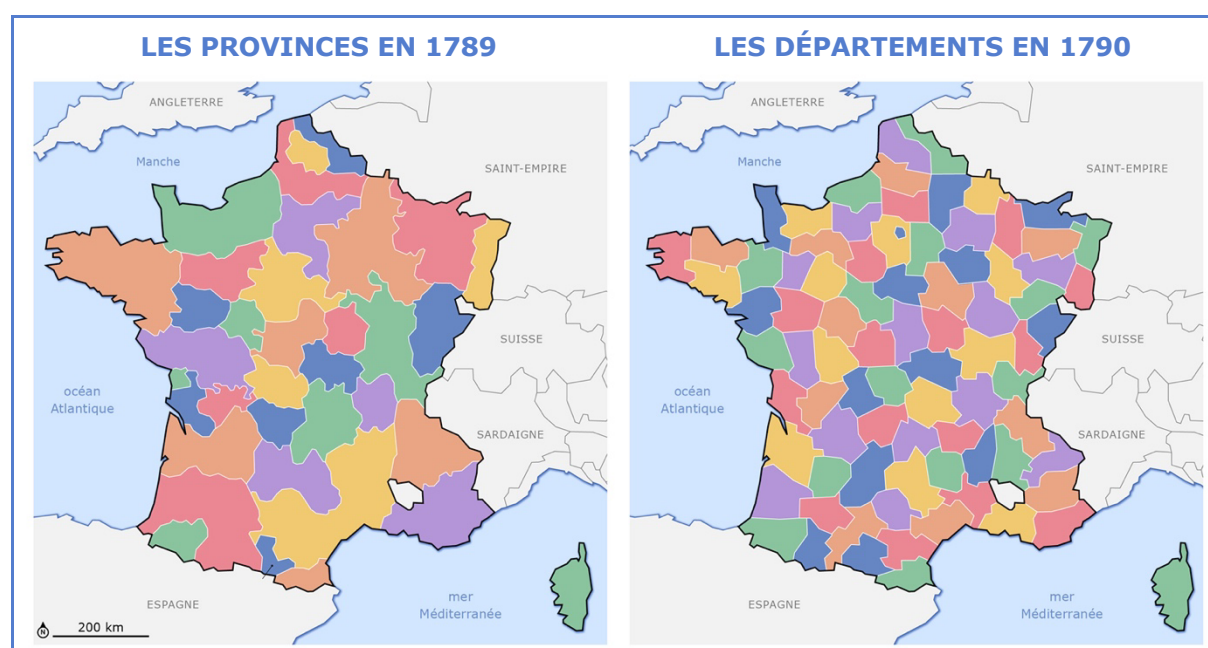
Afin de mettre fin aux violences de l'été 1789, les députés hésitent entre une répression impossible à mener et un compromis. Lors de la nuit du 4 au 5 août, ils décident finalement de mettre fin au régime féodal en **abolissant les privilèges** de la noblesse et du clergé. **La société d'ordre disparaît** puisque tous les Français deviennent égaux face aux impôts et aux emplois, quelle que soit leur origine sociale.

Pour poser les bases d'une société nouvelle, les députés adoptent également, le 26 août, la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**. Ce texte de loi, préambule de la future constitution, affirme une nouvelle fois l'**égalité** entre les citoyens, notamment devant la loi, et instaure de nouvelles **libertés** comme la liberté d'expression, de culte et de propriété. Ainsi, en quelques mois, les Français sont passés de sujets inégaux à des citoyens égaux (devant la loi, les impôts et les emplois) avec davantage de liberté (religieuse, d'expression, économique).

Une nouvelle division du royaume

1790

Le territoire du royaume Français est également bouleversé par la révolution. En 1790, les députés décident en effet de **rayé les provinces** héritées de l'Ancien (administrées par les intendants du roi, elles étaient marquées par des mœurs, des langues et des institutions qui leurs étaient propres) pour **les remplacer par 83 départements**.

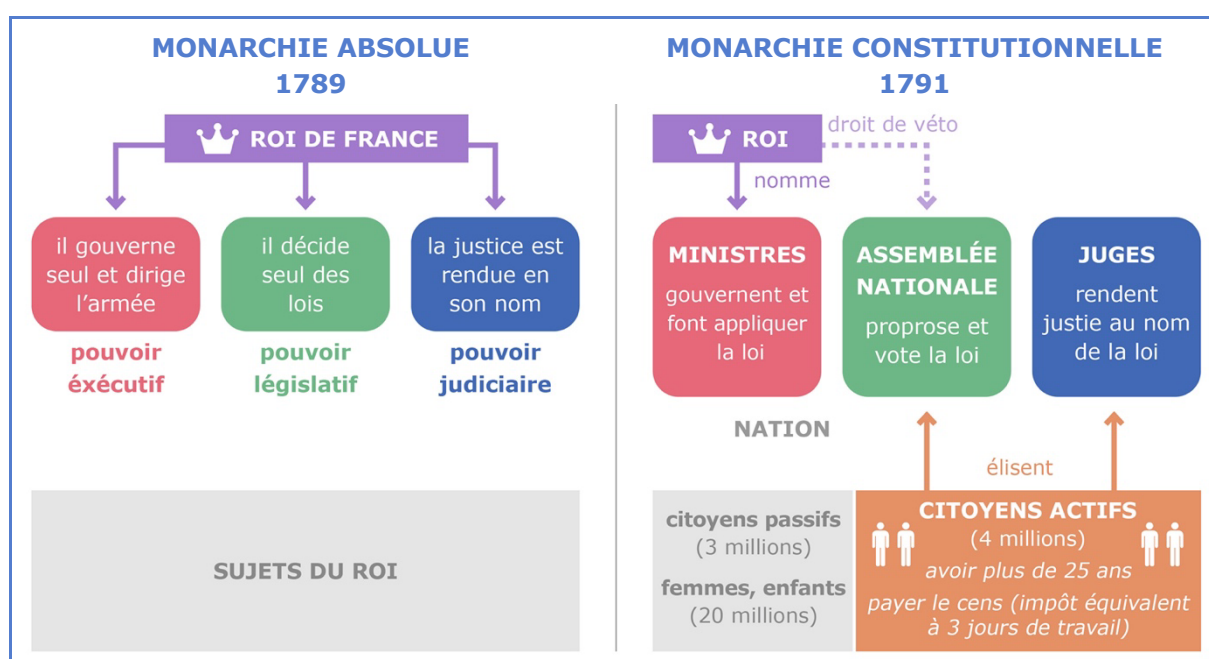


L'objectif des départements est de **construire une Nation de citoyens égaux**. Ces nouveaux territoires ont tous plus ou moins un rayon d'environ 40 km, permettant ainsi à chaque citoyen de pouvoir faire l'aller-retour de son domicile au chef-lieu en une journée à cheval. L'autre objectif est de rompre avec l'Ancien régime en choisissant des noms faisant référence aux fleuves, rivières, montagnes...

La fin de la monarchie absolue

1791

En 1791, après deux années d'élaboration, la constitution est enfin adoptée et installe une **monarchie constitutionnelle** dans laquelle les pouvoirs du « roi des Français » sont limités. S'il conserve le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif revient en effet aux députés, les représentants de la Nation.



Ce nouveau régime a toutefois des limites. En effet, la monarchie persiste et le roi, « inviolable et sacré » selon la constitution, dispose d'un **droit de véto** lui permettant de suspendre certaines lois : le choix des députés peut donc être contourné.

De plus, tous les citoyens ne votent pas : les 40 millions de femmes et d'enfants sont exclus de la vie politique ainsi que trois millions de citoyens « passifs » : seuls les citoyens les plus riches (4 millions de citoyens « actifs » qui paient le **cens**, c'est-à-dire un impôt équivalent à trois jours de travail) peuvent élire les députés. On parle alors de **suffrage censitaire**.

Une société progressivement sécularisée

1789-1792

La **liberté de conscience**, inscrite dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, permet aux protestants et aux juifs d'exercer librement leurs religions dans le royaume.

Mais la vague révolutionnaire va plus loin et réorganise lourdement l'Église pour **séculariser** la société.

- 1) Dès 1789, les biens de l'Église catholique (terres, immeubles...) sont **nationalisés** afin de les revendre et, ainsi, de combler une partie des dettes de l'État.
- 2) En 1790, la **Constitution civile du clergé** impose aux clercs de prêter serment : ces derniers deviennent d'ailleurs élus par les citoyens et payés par l'État.
- 3) En 1792, les députés décident que l'**état-civil** (naissances, mariages, décès) revient aux municipalités (villes) et non plus à l'Église. Le **divorce** y est également autorisé.

3. Le procès et la mort de Louis XVI (1792-1793)

La fuite du roi

juin 1792

Le roi n'accepte pas la monarchie constitutionnelle. Le 14 juillet 1790, une grande fête avait pourtant été organisée au Champ-de-Mars afin de célébrer l'unité de la Nation : c'était la **fête de la Fédération** lors de laquelle Louis XVI s'était incliné devant le peuple et avait juré de respecter la future constitution en cours d'écriture.

Toutefois, en juin 1792, déguisé en valet de chambre, **celui tente de fuir** avec sa famille pour se réfugier dans une place forte située à la frontière allemande. Reconnu puis arrêté à Varennes (Meuse) par la Garde nationale de la ville, il est ensuite reconduit au palais des Tuileries dans un grand silence car La Fayette avait prévenu les Parisiens : « *qui applaudira le roi sera battu, qui l'insultera sera pendu* ».

La fin de la monarchie

août 1792

Dès lors, puisque le roi a voulu rejoindre les troupes étrangères et reprendre le pouvoir par les armes, **celui-ci a perdu la confiance populaire**. Certains opposants se rendent ainsi, le 17 juillet, au Champ-de-Mars pour réclamer l'instauration d'une république mais La Fayette ordonne à la Garde nationale de tirer sur les manifestants. Parallèlement, le duc de Brunswick, qui commande l'armée prussienne, promet de détruire Paris en cas d'agression contre le roi... L'été est brûlant en France !

Pour mettre fin à cette situation, le 10 août, les sans-culottes ainsi que certains soldats de la Garde nationale **prennent d'assaut le palais des Tuileries**. La résistance des gardes suisses, défenseurs de la famille royale, ne suffit pas : Louis XVI est alors arrêté, emprisonné et suspendu, ce qui marque la fin de la monarchie. Un mois après, la **Première République** est d'ailleurs proclamée.

Louis XVI est accusé de trahison. Ceci se prouve par la présence de **lettres secrètes** envoyées par le roi à des chefs militaires ennemis (autrichien). Les députés de la Convention (Assemblée nationale) décident alors, en tant que représentants de la Nation, de juger le roi. Ces derniers ont en effet été élus au suffrage universel masculin lorsque la République a été proclamée en 1792 et représentent ainsi la nation.

Les députés sont quasiment unanimes sur le fait que le roi est coupable de trahison. En revanche, ils se déchirent sur son sort : les députés les plus radicaux (comme Robespierre, Saint-Just) souhaitent sa mort tandis que les plus modérés (comme Condorcet) insistent sur son côté « inviolable et sacré ». Les députés décident toutefois, à une courte majorité, de le **guillotiner**, ce qui est chose faite le 23 janvier 1793 sur la place de la Révolution (actuelle place de la Concorde).

4. La Première République et la « Terreur » (1792-1794)

Élue en septembre 1792, la **Convention** (autre nom de l'Assemblée nationale) est dans un premier temps dominée par les députés **Girondins** (républicains de droite) : cléments avec le roi lors de son procès et attachés aux principes de 1789, ces derniers défendent les intérêts de la bourgeoisie mais craignent les sans-culottes.

Face à eux, les **Montagnards** s'opposent à leur politique. Ce sont les députés républicains de gauche : ils regroupent de nombreux députés de Paris, sont proches des sans-culottes et souhaitent une république sociale (et non bourgeoise).

L'exécution du roi provoque l'**alliance des monarchies européennes**. En effet, l'Angleterre, la Hollande, l'Autriche, la Prusse et l'Espagne, inquiets que cette vague révolutionnaire puisse toucher leurs royaumes, s'unissent contre la France. En réaction, la Convention enrôle 300 000 jeunes hommes pour défendre le pays. Cette mesure efficace déclenche toutefois le **soulèvement contre-révolutionnaire** des royalistes catholiques de Vendée dès mars 1793.

Attaquée de toutes parts, tant à l'extérieur de ses frontières qu'à l'intérieur, la **République se retrouve en danger**. Les sans-culottes exigent alors des mesures exceptionnelles et

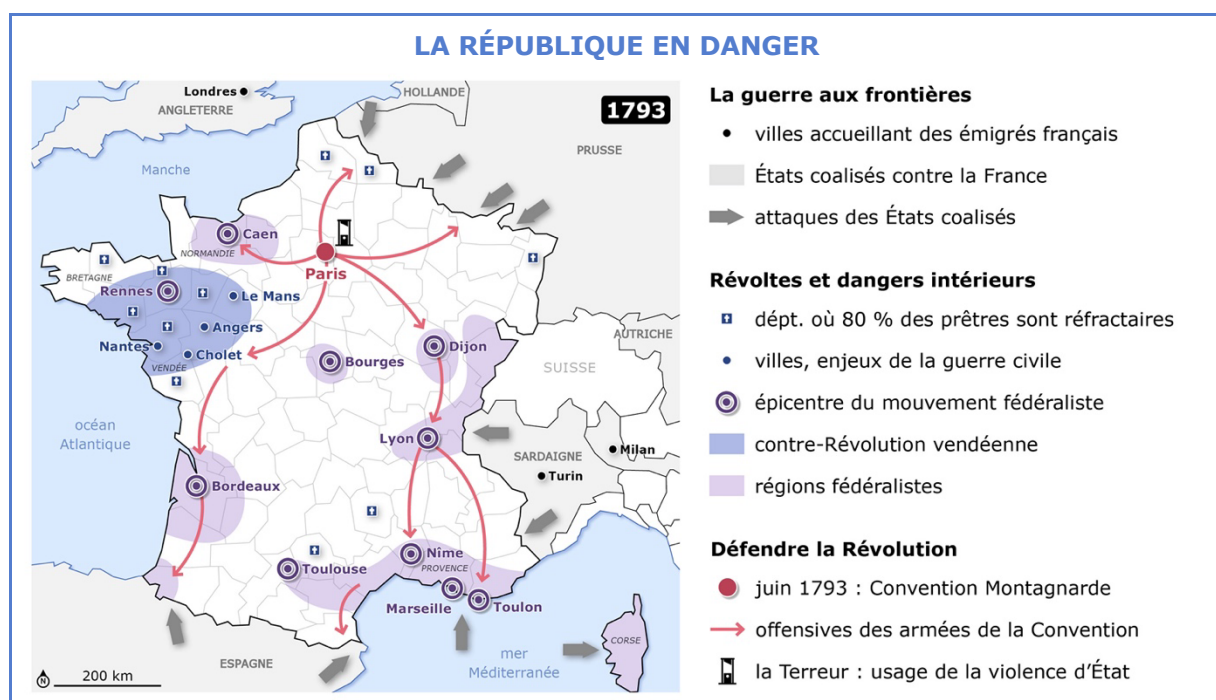
obtiennent l'**arrestation de députés Girondins**, permettant dès lors aux Montagnards de prendre le pouvoir. Ce coup de force entraîne cependant la révolte des départements fidèles aux Girondins : c'est la **révolte fédéraliste** (Bordeaux, Lyon...). La France se retrouve alors dans une situation de **guerre civile**.

La « Terreur » des Montagnards

1793-1794

Les Montagnards adoptent la **Constitution de l'An I** qui instaure la Première République : une république sociale dans laquelle l'égalité est affirmée, tout comme le suffrage universel masculin, le droit au travail et à l'instruction ainsi que l'**abolition de l'esclavage**. Toutefois, dans cette période de troubles, cette nouvelle constitution est suspendue jusqu'à la paix : c'est le **Comité de Salut public** (gouvernement temporaire) dirigé par **Robespierre** qui dirige le pays dès juillet 1793.

Un mois après, dès aout, Robespierre met la « **terreur** » à l'ordre du jour. Avec la **loi des suspects**, toutes les personnes soupçonnées d'opposition au régime républicain (les nobles, les prêtres, les Vendéens et même certains républicains, notamment les plus modérés) peuvent ainsi être arrêtées à tout moment et condamnées à mort. Ainsi, en quelques mois, environ 1 300 « suspects », parmi lesquels Marie-Antoinette et Olympe de Gouges, sont guillotins sur des places publiques.



La « Terreur » est également marquée par la **déchristianisation**. Dans la continuité de la « déchristianisation » débutée en 1792, les Montagnards remplacent l'ère chrétienne par l'ère révolutionnaire en adoptant le **calendrier révolutionnaire** : son début est fixé au premier jour de la République le 22 septembre, les noms de plantes/animaux/outils remplacent les saints chrétiens et les dimanches sont supprimés. Cette décision politique

témoigne de la volonté des Montagnards de **sortir de l'encadrement chrétien** de la société.

En 1794, les principaux dangers semblent écartés : la coalition européenne est repoussée et les révoltes sont écrasées. Robespierre poursuit toutefois sa politique et la durcit, notamment contre certains députés Montagnards, et suscite ainsi contre lui une forte opposition parlementaire : des députés craignant pour leur vie finissent par se liguer contre lui et l'accusent de vouloir établir une dictature. Arrêté le 27 juillet 1794, **Robespierre est guillotiné** le lendemain sans jugement et la Convention met aussitôt fin à la « Terreur ».

5. Bonaparte, de la République à l'Empire (1799-1815)

Un nouveau régime autoritaire

1799

Après la chute de Robespierre, les députés rédigent une nouvelle constitution et donnent naissance à un nouveau régime républicain, le Directoire. Mais ce régime, qui profite principalement à la bourgeoisie, s'avère instable. En 1799, le jeune général victorieux **Napoléon Bonaparte** en profite alors pour s'emparer du pouvoir en faisant un **coup d'État**. Il instaure lui aussi un nouveau régime : le **Consulat**.

Ce nouveau régime conserve l'apparence de la République, notamment avec ses symboles (drapeau, calendrier révolutionnaire...), mais il s'agit en réalité d'un **régime autoritaire** : Napoléon Bonaparte concentre presque tous les pouvoirs entre ses mains tandis que le pouvoir législatif est affaibli, divisé en quatre assemblées. Si le suffrage universel masculin est rétabli, celui-ci est néanmoins dépourvu de réel pouvoir (les représentants de la nation sont en effet soumis aux **préfets**), principalement utilisé lors de **plébiscites**. De plus, les derniers opposants républicains sont déportés tandis que 52 000 anciens nobles sont autorisés à regagner la France.

La mise en place d'un Empire

1804

Après la vague révolutionnaire de 1789 et après le sang de la « Terreur », les quatre années du Consulat sont perçues par la population comme **calmes et régénératrices** : Bonaparte est ainsi idéalisé, célébré comme étant l'homme providentiel qui ramène l'ordre, la paix et l'unité de la nation.

Ainsi, lors du plébiscite de 1802, les votants, majoritaires¹, acceptent que Bonaparte devienne Consul à vie. Lors du plébiscite de 1804, ils acceptent l'instauration d'un Empire héréditaire. Napoléon se fait dès lors sacrer « **Empereur des Français** » par le pape Pie VII à Notre Dame de Paris le 2 décembre 1804.

Devenu Napoléon I^{er}, celui-ci organise autour de lui une cour impériale et instaure une **noblesse d'empire**. De plus, la création de la **Légion d'honneur** en 1804 lui permet de fidéliser l'élite française. Enfin, les opposants au régime impérial sont arrêtés, la population est contrôlée par la police et la presse est progressivement censurée dès 1805.

Une société réorganisée et encadrée

Pour gouverner, Napoléon I^{er} s'appuie sur une **administration centralisée et dépendante du pouvoir**.

- 1) Depuis 1800, les **préfets**, nommés par Bonaparte à la tête de chaque département, ont une mission très large : ils représentent le pouvoir exécutif, surveillent la population et établissent des rapports et des statistiques.
- 2) L'enseignement joue également un rôle central : les **lycées** sont créés en 1802 afin de former les futurs cadres de la nation et l'**université** en 1808 afin de contrôler l'enseignement et de délivrer les diplômes (dont le baccalauréat) dans l'Empire.
- 3) La **Banque de France** est fondée ainsi qu'une nouvelle monnaie, le **franc germinal**.

De plus, avec la mise en place du **Code civil** en 1804 s'inspirant aussi bien du droit romain que des ordonnances royales et des idéaux révolutionnaires, Bonaparte fixe durablement les bases des relations sociales en France. La liberté, l'égalité, l'absence de privilèges et la liberté de culte côtoient désormais, et encore pour longtemps, le droit de propriété ainsi que l'affirmation de la domination du père sur les autres membres de la famille, en particulier l'épouse.

Enfin, pour **réconcilier les catholiques avec l'État** et les rallier au Consulat, Bonaparte signe en 1801 un **concordat** avec le Pape qui reconnaît la liberté de culte et proclame la religion catholique comme « la religion de la grande majorité des Français ». Les prêtres doivent prêter serment à l'État qui les paye.

L'Europe à l'heure napoléonienne

1802-1811

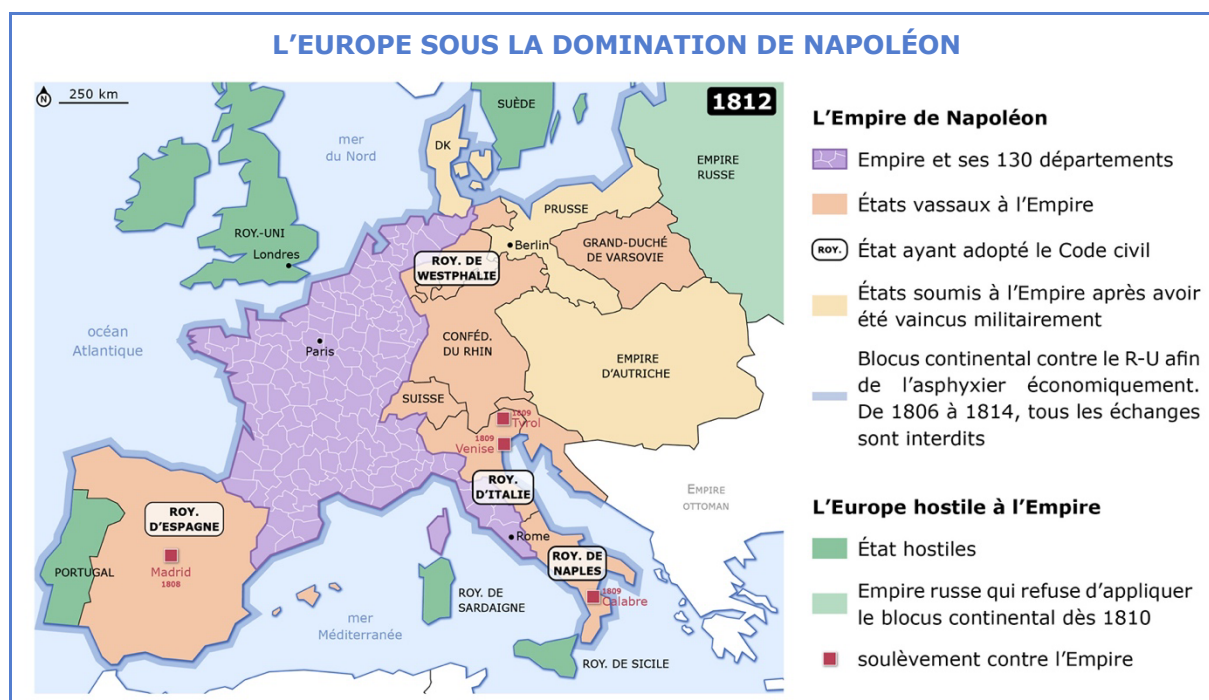
En Europe, Napoléon poursuit la politique de conquête commencée sous la Première République. Ses victoires militaires entre 1802 et 1811 assurent ainsi à la France une

¹ Les votants étaient peu nombreux car il était difficile de prévenir toute la population. De plus, il n'y avait pas de liste électorale et les opposants, par peur d'être arrêtés, n'allaient pas se prononcer.

domination quasi-totale sur l'Europe continentale. La **Grande Armée** de Napoléon, constituée de soldats français et étrangers issus du service militaire obligatoire (2 millions sous l'Empire), est placée sous le commandement direct de l'Empereur. Ses succès à Iéna, Eylau, Friedland, Wagram donnent l'illusion d'une armée invincible.

Le grand Empire français, qui s'étend de Hambourg à Rome, est composé de **130 départements**. Dans ces régions annexées à la France, les lois françaises y sont appliquées. De plus, l'Empire est entouré d'États vassaux à la tête desquels Napoléon a placé des membres de sa famille (Espagne, Westphalie, Toscane...) ou des princes soumis. L'influence française en Europe se manifeste par **l'adoption de codes civils** dans de nombreux États vassaux (Italie, Grand-Duché de Varsovie, Royaume de Westphalie...).

La présence militaire française en Europe provoque toutefois rapidement des **soulèvements nationaux**. En Espagne, la population se révolte contre l'arrivée du frère de Napoléon, Joseph, sur le trône.



La fin de l'Empire

1814 et 1815

En 1812, Napoléon se lance dans la guerre contre l'Empire russe. Cette campagne tourne à la catastrophe avec la retraite de Russie qui coûte la vie à plus de 450 000 soldats de la Grande Armée. Cette défaite provoque une **coalition européenne** qui bat Napoléon I^{er} à Leipzig en 1813. Face à l'invasion de la France, il abdique finalement en 1814. Louis XVIII, frère de Louis XVI, est alors proclamé « Roi des Français ».

En 1815, Napoléon tente néanmoins un **retour en France** : ce sont les « Cent jours » durant lesquels Louis XVIII s'enfuit et Napoléon fait la reconquête la France. Son retour

pousse l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche à relancer la guerre et, le 18 juin 1815, Napoléon est une nouvelle battu à Waterloo. Après avoir définitivement abdiqué, il est déporté sur l'île de Sainte Hélène où il meurt en 1821.

Si le **bonapartisme** constitue dorénavant un courant important de la vie politique française, c'est surtout dans les milieux populaires que se développe la légende de Napoléon.

CONCLUSION

1) De 1789 à 1793, la France est transformée : politiquement (monarchie constitutionnelle), territorialement (départements), religieusement (sécularisation) et socialement (citoyens égaux, nouvelles libertés). L'objectif est alors de construire une nouvelle nation basée sur les principes dictés par la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789.

2) De 1793 à 1794, la révolution se radicalise de plus en plus. En 1793, le roi est exécuté par les députés et, de 1793 à 1794, la « Terreur » prônée par les Montagnards et Robespierre est à l'ordre du jour pour sauver la République des menaces extérieures et intérieures.

3) En 1799, Napoléon organise un coup d'État et instaure l'Empire. Il est à la fois un continuateur de la Révolution (libertés, égalité, Code civil, administration centralisée...) qu'il diffuse en Europe mais également son fossoyeur (restauration d'un pouvoir monarchique, fin de la liberté de presse, rétablissement de l'esclavage...). Son empire s'effondre en 1815 face à la coalition internationale.

- **mai 1789** : ouverture des États généraux
- **14 juillet 1789** : prise de la Bastille
- **juin 1789** : serment du Jeu de Paume
- **août 1789** : abolition des privilèges et DDHC
- **juin 1791** : fuite du roi
- **1792** : instauration de la Première république
- **janvier 1793** : exécution de Louis XVI
- **1793** : lois des suspects, début de la « Terreur »
- **1799** : coup d'État de Bonaparte
- **1804** : Bonaparte devient Napoléon I^{er}